

32190

Lannepax

AC2 Protection des sites et monuments naturels

Articles R425.17, R425.18, R425.30 du Code de l'Urbanisme

Classé

Pont et Goueil du Diable

19/02/1934

Service: DRAC

AS1 Périmètre de captage

Interdictions ou réglementations des activités mentionnées dans la servitude

Eloigné

FORAGE COURRENSAN

09/07/2012

Service: ARS

PT2 Télécommunications: protection contre les obstacles

Limitation de hauteur

Auch- Embats - Eauze

30/08/1978

Service: France Télécom - Directio

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC

Zones Humides

Inventaire commandé par le Conseil Général

- Zone humide de la Rieuze
Gaston
Lapeyrade
Service: CG32
- Autre
Service: CG32
- Forêt alluviale
Service: CG32
- Prairie inondable
Service: CG32
- Oueue d'étang
Service: CG32
- Source
Service: CG32

Risques Naturels

- Cartographie Informatrice des Zones Inondables
rivière l'auzoue
rivière l'izaute
Service: DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- Risque sismique Très faible
Service: DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2

Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes (inventaire modernisé de 2011)

- Izaute
Service: DREAL

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (inventaire modernisé de 2011)

- Coteaux de Jouéou-Bordeneuve
tang, perte et résurgence de l'Oeil et du Trou du diable
Service: DREAL